

Me Nicolas Courtier est avocat à Marseille et organisateur des Journées du numérique de l'Afdit Sud-Est.



© F.D.

« Une entreprise qui n'a pas de charte informatique est en danger »

« Le droit face aux défis de la sécurité informatique » est le thème de la conférence organisée pour l'Afdit (Association française de droit de l'informatique et de la télécommunication), le 7 décembre à Aix-en-Provence, par la professeure Valérie-Laure Benabou, Me André Meillassoux et Me Nicolas Courtier. Il s'adresse aux juristes, mais aussi aux chefs d'entreprise et universitaires.

• **LNP : Pourquoi avoir choisi ce thème pour la quatrième édition des Journées du numérique de l'Afdit Sud-Est ?**

ME NICOLAS COURTIER : La sécurité informatique, c'est le thème de l'année ! Un sujet d'une actualité brûlante alors que vient d'être mis en place le RGPD (Règlement général sur la protection des données) qui a considérablement renouvelé les obligations en la matière. Le RGPD est comme le cheval

de Troie. Si on le voit de l'extérieur, on peut croire qu'il n'est là que pour permettre aux habitants de l'Union européenne de reprendre la main sur leurs données à caractère personnel. Mais il contient aussi l'obligation de rehausser le niveau de sécurité de nos systèmes informatiques et de prendre conscience de l'existence de nos données et de leur valeur pour mieux les valoriser et développer des services à leur sujet.

• **Les interventions des participants le 7 décembre seront plus juridiques que techniques, n'est-ce pas ?**

Nous n'abordons pas la sécurité informatique en tant que telle, mais sous l'angle de sa confrontation avec le droit. Ce sujet ne concerne plus seulement les professionnels de l'informatique. Il est maintenant, pour tous ceux qui ont la responsabilité d'un système d'information, tout aussi nécessaire d'amé-

liorer leur situation technique que de connaître les obligations juridiques en la matière.

• **A qui s'adressent vos rencontres ?**

A tous ceux qui s'intéressent à la gestion des systèmes d'information. Aux universitaires, professions juridiques, mais aussi et avant tout au monde de l'entreprise. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle cette année, plusieurs partenaires nous ont rejoints dans l'organisation de cette conférence : Netsystem, Novelliance, le Groupe ADSN* et Axians.

• **Les questions juridiques liées à la sécurité informatique ne sont pas suffisamment prises en compte dans les entreprises ?**

On a beaucoup parlé du RGPD ces derniers temps, mais ce n'est pas tout... Quand on est chef d'entreprise, il y a beaucoup de législations applicables à connaître, pour renforcer sa sécurité informatique, mais aussi être en règle. L'Anssi (Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information), qui sera

présente lors de la conférence, a édité un ensemble de guides pour aider les entreprises à s'y retrouver, mais une entreprise qui, tout simplement, n'a pas de charte informatique est en danger. Elle sert à expliquer aux salariés et aux sous-traitants les règles et les usages à adopter et à respecter pour protéger le système d'information. La rédaction d'une charte de ce type peut naturellement être prise en charge par un avocat spécialisé. Une des interventions de la conférence sera consacrée à ce sujet.

• **Quels risques courent les entreprises qui ne se préoccupent pas de ce sujet ?**

Il faut être conscient que de plus en plus d'entreprises subissent des attaques sur leurs systèmes d'information, que d'autres subissent les conséquences de leur manque d'organisation et d'investissement en la matière. Cela débouche sur des difficultés et des contentieux, parfois avec des enjeux considérables.

• **Pourquoi participer à la journée que vous organisez ?**

Pour les thématiques abordées et les informations qui seront exposées, mais aussi car nous nous attachons chaque année à accueillir des personnalités que nous avons rarement l'occasion de pouvoir écouter à Aix-en-Provence ou à Marseille. Nous recevons cette année deux magistrats en charge de ces sujets à la chancellerie et à la cour d'appel de Paris, Philippe Laurier, économiste, chercheur à l'IRT** SystemX, Marc Rees, rédacteur en chef de Next INpact, Jean-Paul Pinte, maître de conférences SIC*** à l'université catholique de Lille et spécialisé dans les questions d'intelligence artificielle, Bruno Hamon de l'Afnor (Association française de normalisation). Il y aura aussi Moïse Moyal, délégué régional de l'Anssi, Anthony Roche, responsable juridique aux Hospices Civils de Lyon...

*Propos recueillis par
Frédéric Delmonte*

 @DelmonteFred

* Association pour le développement du service notarial.

** Institut de recherche technologique.

*** Sciences de l'information et de la communication.

« Ce sujet ne concerne plus seulement les professionnels de l'informatique. Il est maintenant, pour tous ceux qui ont la responsabilité d'un système d'information, tout aussi nécessaire d'améliorer leur situation technique que de connaître les obligations juridiques en la matière. »



4E ÉDITION DES JOURNÉES DU NUMÉRIQUE DE L'AFDIT SUD-EST

Thème : « Le droit face aux défis de la sécurité informatique ».

Horaires : accueil à 8 h 30.

9 h : ouverture de la journée.

18 h : fin des conférences.

La journée de l'Afdit est organisée en partenariat avec les barreaux de Marseille et d'Aix-en-Provence, Aix-Marseille Université, Netsystem, Novelliance, le Groupe ADSN et Axians.

Nos journaux Les Nouvelles Publications et TPBM sont partenaires presse.

Renseignements et inscriptions :
www.afdit-sud-est.com.

Journée de l' **AFDIT**

CONFERENCE A
AIX-EN-PROVENCE

www.afdit.fr
www.afdit-sud-est.com

 @colloques_AFDIT

Hashtag : #AFDITSE2018

L'AFDIT

est heureuse de vous faire part de la tenue
de sa prochaine journée de conférence le
vendredi 7 décembre 2018
à Aix-en-Provence

Le Droit face aux défis de la sécurité informatique

Hôtel de Maliverny
33 rue Emeric-David, Aix-en-Provence
9h - 18h

Organisé par :



AVOCATS
AIX-EN-PROVENCE



axians



Présentation

La quatrième édition des journées du numérique de l'AFDIT sud-est sera consacrée au Droit face aux défis de la sécurité informatique.

Le RGPD qui était le sujet de l'édition précédente a été un nouveau et puissant révélateur de la question de plus en plus fondamentale et inquiétante de la sécurité informatique et de la nécessité d'y apporter aussi des réponses juridiques.

Le sujet ne concerne plus seulement les professionnels de l'informatique et il est tout aussi nécessaire d'améliorer sa situation technique que de connaître quelles sont ses obligations en la matière et sur quels droits il est possible de s'appuyer pour se protéger ou se défendre.

C'est pourquoi en complément des nombreuses manifestations qui en abordent la pratique, l'AFDIT a choisi pour sa conférence annuelle dans la Métropole Aix-Marseille, d'étudier les aspects juridiques de la sécurité informatique et son rapport avec le droit. Comme chaque année cette journée s'adresse aussi bien aux universitaires qu'aux professions juridiques et au monde de l'entreprise, de tous les secteurs d'activités concernés par le sujet.

Pour leur permettre d'entendre, cette année à Aix-en-Provence, ceux qui ont rarement l'occasion de s'y exprimer.

Journée sous la direction de :

ANDRÉ MEILLASSOUX

Avocat
Président de l'AFDIT



Valérie-Laure BENABOU

Professeur
Directrice du master PINTA de
l'Institut de Droit des Affaires



NICOLAS COURTIER

Avocat
Membre du Conseil de l'AFDIT



**Sept heures validées au titre de
la formation continue des
avocats**

Journée produite et réalisée pour l'AFDIT par la
Revue de Propriété Intellectuelle du Sud-est



Programme

9h00 Ouverture de la journée

André MEILLASSOUX

Avocat - ATM AVOCATS Président de l'AFDIT

Jean-Pierre RAYNE

Bâtonnier du barreau d'Aix-en-Provence

Yann ARNOUX-POLLAK

Bâtonnier élu du barreau de Marseille

MATIN

Le droit et les institutions face aux défis de la sécurité informatique

Sous la présidence
d'André MEILLASSOUX & Valérie-laure BENABOU

9h30 L'ampleur et le coût des attaques informatiques en France, avec leurs conséquences pour l'activité des professions judiciaires

Philippe LAURIER

Économiste, chercheur à IRT SytemX, programme quantification financière du risque cyber financé par Airbus et l'ANSSI

10h00 Présentation et enjeu de la Directive NIS (Network Information Security)

Marc REES

Rédacteur en chef de Next INpact

10h30 La mise en oeuvre de la Directive NIS (Network Information Security)

Moise MOYAL

Délégué à la sécurité numérique de l'ANSSI pour la région PACA

11h00 Pause

11h15 Les risques de l'Intelligence Artificielle face au droit

Jean-Paul PINTE

Maître de conférences SIC Université Catholique de Lille

11h45 Les solutions apportées par les normes de l'AFNOR

Bruno HAMON

Gérant de MIRCA SARL, pour l'AFNOR

**12h15 Déjeuner avec les intervenants
(Réservation obligatoire)**

Programme

APRES-MIDI

Les réponses juridiques et judiciaires face aux défis de la sécurité informatique

Sous la présidence

d'André MEILLASSOUX & Nicolas COURTIER

14h00 La notification des failles de sécurité

Blandine POIDEVIN

Avocat associé, cabinet Jurisexpert, spécialiste des Technologies de l'Information et de la Communication, Intervenante à l'Université de Lille 2

14h40 Le droit pénal à l'épreuve des cyberattaques

Myriam QUEMENER

Avocat général près la cour d'appel de Paris, Magistrat référent pour la cybercriminalité, docteur en droit

15h15 L'impact du chiffrement informatique dans les enquêtes pénales

Jacques MARTINON

Magistrat à la Mission contre la Corruption et la Cybercriminalité (mi2C) Direction des Affaires Criminelles et des Grâces (DACG)

15h45 Pause

16h00 La confrontation du service juridique d'un hôpital public à la sécurité informatique

Anthony ROCHE

Responsable juridique, Hospices Civils de Lyon

16h30 Le DPO face à la sécurité informatique

Hugo RUGGIERI

Responsable juridique et DPO de Doctrine.fr

17h00 La réponse contractuelle : les chartes informatiques

France CHARRUYER

Avocat associé, cabinet ALTIJ, chargée d'enseignement à l'université Paris Dauphine

17h30 Synthèse

Mélanie CLEMENT-FONTAINE

Professeur de droit privé à l'UVSQ Université Paris-Saclay, Directrice du DANTE

18h00 Fin de la conférence

Inscription obligatoire
avant le 6 décembre
2018

Dans la limite des places
disponibles

Hôtel de Maliverny
33 rue Emeric-David
AIX-EN-PROVENCE

L'hôtel le Pignonnet est partenaire de la
conférence

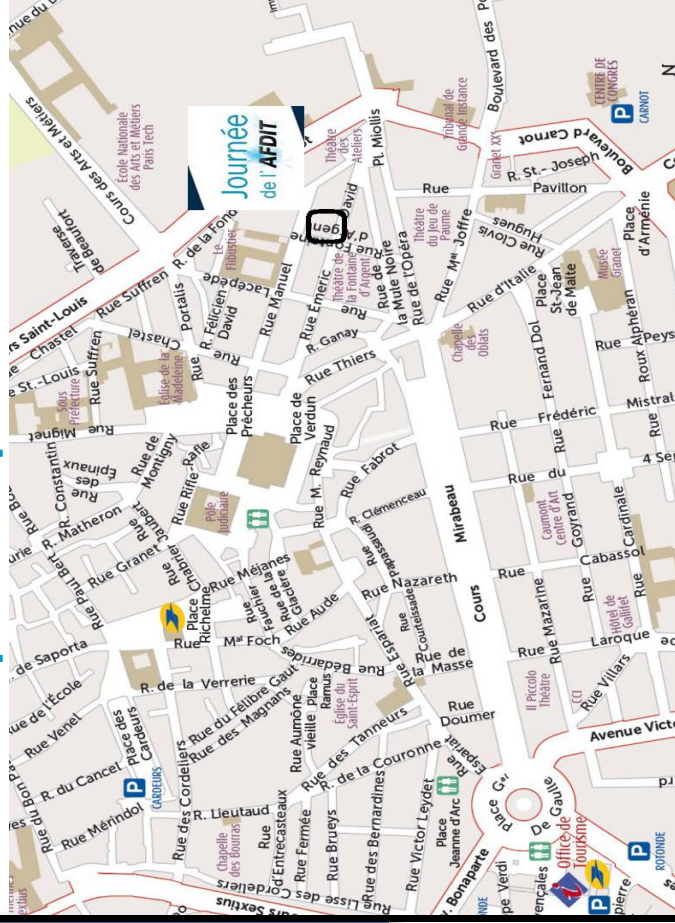


Des offres spécifiques vous seront proposées en
contactant : commercial@hotelpignonnet.com

L'Office de Tourisme d'Aix en Provence a
sélectionné une offre de chambres à des tarifs
négociés dans les hôtels situés à proximité du lieu
de la Conférence. Cette offre vous est proposée
jusqu'au 6 novembre via son service dédié gratuit
et sécurisé : <https://tinyurl.com/aix-hotels>

Au-delà du 6 novembre la disponibilité des
hôtels situés à proximité du lieu de la
manifestation, ainsi que les tarifs négociés ne
seront plus garantis. Pour toute information
complémentaire : hotelcongres@aixenprovencetourism.com

Informations pratiques



En partenariat avec :

AFDIT

AFCDP

Association Française
des Correspondants à la protection
des Données à caractère Personnel



École des avocats



L'inscription au colloque se fait
uniquement en ligne via notre partenaire
www.helloasso.com

Vous pouvez accéder à la page d'inscription par
le lien <https://tinyurl.com/inscriptions-2018> ou
via les sites de l'AFDIT ou de l'AFDIT SUD-EST.

(En cas d'impossibilité de payer par carte nous
contacter à l'adresse contact@rpise.fr)

Le tarif est de **120€ pour le colloque** et de **60€**
pour le déjeuner qui se tiendra à la
brasserie **Les Deux Garçons**. Des
réductions pour les réservations en avance sont
accessibles sur la page d'inscription à
l'adresse <https://tinyurl.com/inscriptions-2018>

Devenez membre de l'AFDIT !

100 € : tarifs personnes morales (pour un
représentant)

75 € : tarifs personnes physiques

35 € : tarifs étudiants, enseignants, magistrats Bulletin
d'adhésion sur www.afdit.fr



AIRBUS